



Arrêté relatif à un crédit d'engagement de 20'000 francs relatif à une étude concernant l'automatisation du réseau d'eau potable et arrêté d'octroi d'un crédit supplémentaire au budget des investissements 2021

Le Conseil communal de La Grande Béroche,

vu le rapport des Conseillers communaux en charge des dicastères,
vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014,
vu le règlement sur les finances du 14 décembre 2020,
sur la proposition du chef de dicastère;

arrête :

- Article 1 : Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil communal engage un crédit complémentaire de **20'000 francs** pour la réalisation de cette étude conduite par le bureau RWB.
- Article 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements pour un montant de 20'000 francs dans le chapitre Eau potable (7100) et amorti conformément à la loi au taux de **10%**.
- Article 3 : Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil Communal engage un crédit budgétaire supplémentaire pour le compte des investissements 2021, d'un montant de 20'000 **francs**, pour réaliser l'investissement ci-dessus.
- Article 4 : Le service technique est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- Article 5 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Saint-Aubin-Sauges, le 24 mars 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
Thierry Pittet

Le secrétaire,
Maxime Rognon